

### R T S 28 – revue annuelle 2020

Version du 30/04/2021

### **1.** OBJET

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose aux entreprises d'investissement de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue. Cette obligation de déclaration relève de la directive MiFID II (directive concernant les marchés d'instruments financiers) visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le RTS 28 énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

### 2. QU'EST-CE QUE LE RTS 28?

Le RTS 28 complète la Directive MiFID 2014/65/EU par des normes techniques de réglementation :

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, Exoé doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.

### **3.** RTS 28 : RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par Exoé et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution :

- Obtenue sur les plateformes sur lesquelles elle a exécuté tous les ordres de ses clients durant l'année précédente
- Obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année précédente.

Exoé dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de prestataire de services d'investissement. Le document d'information sur la Politique d'Exécution d'Exoé à destination de ses clients est disponible sur https://www.exoe.fr/regulation. Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la Section C de l'Annexe I de MiFID II.

#### 3.1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par Exoé s'entendent comme suit :

- Le prix : prix final auguel un instrument financier est exécuté ;
- Les couts : coûts implicites tels que l'impact possible sur le marché, les coûts internes explicites qui représentent la rémunération propre d'Exoé, les coûts externes explicites dont le client final aurait fait part à Exoé (frais minimum, compensation, etc...);
- La rapidité: temps nécessaire estimé pour exécuter une transaction;
- Probabilité d'exécution et de règlement : la probabilité que le client d'Exoé puisse conclure une transaction ;
- Taille: taille de la transaction pouvant affecter le prix de l'exécution; et
- Nature de l'ordre ou toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre : caractéristiques particulières de l'ordre pouvant affecter la meilleure exécution.

Généralement, Exoé considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des couts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

Lors de l'examen précédant le processus de négociation, Exoé utilise l'expérience et l'expertise de ses équipes pour obtenir le meilleur équilibre des facteurs permettant la meilleure exécution. Ce jugement discrétionnaire s'exerce au regard des informations disponibles à la réception de l'ordre et pendant le processus d'exécution. Les facteurs qualitatifs sont par exemple l'accès au marché, la part de marché, la liquidité, la connaissance du marché ou de sa spécificité, la spécialisation, la transparence des prix, le traitement des ordres, les coûts de traitement, la notation.

Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, Exoé surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi ordre par ordre et en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution d'Exoé, disponible à l'adresse suivante : https://exoe.fr/regulation/

# 3.2. <u>Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les</u> prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

Exoé n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre Exoé, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à la politique en matière de conflits d'intérêts d'Exoé. Pour de plus amples renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres d'Exoé et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

### 3.3. <u>Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires</u> ou plateformes utilisés

Il n'y a aucun changement à noter dans la liste des lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution d'Exoé.

Les prestataires chargés de l'exécution figurant sur la liste présentée dans la politique d'exécution d'Exoé sont soumises à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

### 3.4. <u>Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients</u>

Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

Pour les clients professionnels, le meilleur résultat possible sera généralement déterminé par le prix et le coût, mais peut dépendre d'autres facteurs d'exécution, tels que la taille et le type, propres à l'ordre donné.

Pour une description détaillée de la façon dont nous exécutons les ordres de nos clients en actions et certificats de dépôt, veuillez consulter notre Politique d'exécution des ordres.

3.5. <u>Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et couts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle</u>

Non applicable : Exoé adresse uniquement une clientèle professionnelle.

3.6. <u>Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS27</u>

Exoé surveille la qualité de l'exécution fournie par les lieux d'exécution et prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Ce suivi utilise des fournisseurs et des données de marché externes et indépendants pour mesurer la qualité d'exécution des ordres.

Ce contrôle comprend également des analyses fondées sur les exceptions, dont les résultats sont examinés par le département de conformité en lien avec les équipes de Dealing.

### 4. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS

#### 4.1. Définitions

- « Ordre passif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité.
- « Ordre agressif » : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité.
- « Ordre dirigé » (directed order) : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Equities Bands_1-2	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
(orane acorolosant)					
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	15,5%	9,0%	51,8%	18,7%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATAOUAN40 DE	10,1%	18,6%	20,6%	51,0%	0,0%
MAINFIRST BANK AKTIENGESELLSCHAFT 529900MC68RTGHKI4F05 DE	6,5%	6,9%	37,2%	22,2%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	6,3%	7,1%	23,9%	24,2%	0,0%
VIRTU ITG EUROPE LIMITED 213800EEC95PRUCEUP63 IE	5,9%	5,0%	34,5%	41,3%	0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Equities Bands_3-4	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	21,0%	15,8%	56,7%	20,9%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	13,0%	12,9%	25,9%	26,3%	0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	12,8%	8,1%	21,1%	35,4%	0,0%
INSTINET EUROPE LIMITED 213800A7BEQATAOUAN40 DE	6,7%	6,3%	29,1%	52,4%	0,0%
BofASecurities Europe SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	6,3%	3,0%	24,7%	19,2%	0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Equities Bands_5-6	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	24,3%	16,4%	39,0%	17,9%	0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	16,4%	10,5%	11,0%	39,2%	0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	9,5%	10,9%	19,4%	24,8%	0,0%
BofASecurities Europe SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	6,8%	3,4%	30,0%	19,4%	0,0%
MAINFIRST BANK AKTIENGESELLSCHAFT 529900MC68RTGHKI4F05 DE	6,6%	5,4%	20,5%	30,6%	0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	ETF	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
KEPLER CHEUVREUX 9695005EOZG9X8IRJD84 FR	48,1%	41,9%	95,6%	1,5%	0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	20,7%	9,6%	0,3%	0,1%	0,0%
BRYAN GARNIER & CO. LIMITED 213800QFPP8QFI9PUP95 GB	15,2%	16,1%	0,1%	0,2%	0,0%
BofASecurities Europe SA 549300FH0WJAPEHTIQ77 FR	4,7%	2,9%	0,2%	0,1%	0,0%
HPC 969500AMLHB21RACL168 FR	2,6%	0,2%			0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Convertible	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Oui

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CARAX 969500UEL1HB4Z05Z413 FR	29,1%	27,9%			0,0%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC 549300ZK53CNGEEI6A29 GB	20,3%	4,9%			0,0%
ODDO BHF SCA 9695002I9DJHZ3449O66 FR	15,8%	24,6%			0,0%
BRIDPORT & CIE SA 213800VGFKO4K5IJUI20 CH	11,8%	8,2%			0,0%
MARKETAXESS EUROPE LIMITED 549300TTHIODYMGND828 GB	5,0%	8,2%			0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Monétaire	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
GFI BROKERS LIMITED 5RJTDGZG4559ESIYLD31 GB	48,2%	39,8%			0,0%
AUREL BGC SAS 5RJTDGZG4559ESIYLD31 FR	40,0%	40,5%			0,0%
BRED GESTION 9695000CJGH64CBUIY13 FR	5,9%	10,3%			0,0%
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL N4JDFKKH2FTD8RKFXO39 FR	1,3%	2,5%			0,0%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG 6TJCK1B7E7UTXP528Y04 DE	1,3%	1,8%			0,0%



Client	Catégorie d'instruments	Date Debut	Date Fin
-	Obligation	20200101	20201231

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente :

Cinq premières platesformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
J.P. MORGAN SECURITIES PLC 549300ZK53CNGEEI6A29 GB	10,8%	5,2%			0,0%
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL W22LROWP2IHZNBB6K528 GB	8,2%	8,4%			0,0%
SOCIETE GENERALE O2RNE8IBXP4R0TD8PU41 FR	8,0%	5,0%			0,0%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG 6TJCK1B7E7UTXP528Y04 DE	7,2%	2,8%			0,0%
EXANE 969500UP76J52A9OXU27 FR	6,2%	2,9%			0,0%